

Communauté de Communes**Avre Luce Noye****Nombre de membres
du Conseil Communautaire****Titulaires** : 67**Membres présents** : 50

· dont suppléés : 3

Membres représentés : 7**Votants** : 57**Date de la convocation****24 janvier 2020****Secrétaire de séance** :**DESROUSSEAUX ERIC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT, le 30 janvier à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Hangest en Santerre, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● **Etaient présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames **MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN** (suppléante de M. **LECLABART**), **FLAMANT, WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT**

Messieurs **BARRE, DURAND, DESROUSSEAUX, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, M. DELANAUD** (suppléant de M. **DOUCHET**), **VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS** (suppléant de M. **BERTRAND Jacques**), **GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE**

● **Disposaient d'un pouvoir :**

Mme **MARCEL** de M. **AUBRY**, M. **COTTARD** de Mme **MARSEILLE**, M. **SURHOMME** de M. **FRANCELLE**, M. **BARRE** de M. **AMARA**, M. **CAPELLE** de Mme **ATTAGNANT**, Mme **MAILLART** de M. **PALLIER**, Mme **HALL** de Mme **BLONDEL**

● **Absents :**

Messieurs **BERTRAND Gilbert, MONTAIGNE, BINET, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, M. CLEMENT**

● **Excusé(e)s :**

Mesdames **MARSEILLE, ATTAGNANT, BLONDEL**

Messieurs **FRANCELLE, AMARA, PALLIER, VAN DE VELDE**

**OBJET : GYMNASE DU COLLEGE JEAN MOULIN DE MOREUIL – PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF
DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu les délibérations du Conseil Départemental de la Somme en date du 12 octobre 2016 et du 8 février 2017, adoptant les modalités de la politique territoriale 2017-2020

Vu les délibérations du 28 septembre 2017, et du 31 mai 2018 portant sur le contrat de territoire 2017-2020

Vu la dotation accordée sur le territoire de la CCALN, à savoir 890 058 euros

Le Président rappelle les orientations stratégiques du contrat de territoire, entre le Conseil Départemental de la Somme et la Communauté de communes Avre Luce Noye :

1. Offrir un cadre de vie de qualité pour maintenir les habitants et attirer de nouveaux résidents
2. Valoriser et développer les activités et les atouts de la Somme

Ces orientations sont déclinées en axes puis en actions.

Pour la répartition de l'enveloppe territoriale, la Communauté de communes Avre Luce Noye a déterminé un programme composé des projets des différentes communes et de projets intercommunaux.

Le projet est éligible à la subvention du Conseil Départemental au titre de la politique territoriale 2017-2020 et correspond à la fiche action n°4, relative aux équipements sportifs.

Compte tenu de l'état manifestement détérioré du revêtement du sol du gymnase du collège de Moreuil, et pour répondre aux besoins des utilisateurs du gymnase : collège et associations sportives et de loisirs, la CCALN a décidé de procéder à la rénovation du sol du gymnase du collège.

Vu l'autorisation pour commencement anticipé de l'opération accordée par le Conseil Départemental à compter du 28 septembre 2018,

En conclusion d'une procédure en MAPA, l'offre de ART DAN Aménagements sportifs et paysagers, Allée des vergers 78 240 AIGREMONT, portant sur la préparation, fourniture et pose d'un revêtement de sol sportif et finitions a été retenue par le bureau du 3 juin 2019, pour un montant de 80 533.38 € HT, travaux auxquels s'ajoutent la fourniture et pose de 4 ancrages type Gymnova : 508.20 € HT,

Il y a lieu de proposer le plan de financement de ce projet et de solliciter la subvention du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe territoriale 2017-2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 Abstention : M. CARON) le Conseil communautaire :

- Entérine l'enveloppe définitive de ce projet à hauteur de **81 041.58 € HT**,
- Sollicite le Conseil Départemental au titre de la politique territoriale 2017-2020, dans les conditions du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Revêtement de sol sportif et finitions	80 533.38€	Conseil départemental	25%	20 260.39€
4 ancrages type Gymnova	508.20€	Auto-financement CCALN	75%	60 781.19€
TOTAL Dépenses en € HT	81 041.58€	TOTAL Recettes	100%	81 041.58€

- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Travaux Patrimoine à signer les documents en rapport avec les démarches de demandes de subvention et tout autre document relatif à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 30 janvier 2020
 à HANGEST EN SANTERRE
 Le Président,

 Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 03/02/2020
 Affiché le ... 03/02/2020